

## **ASSEMBLEE GENERALE du 21 mars 2019**

### **Synthèse**

Mont-sur-Rolle, le 28 03.2019

***Le jeudi 21 mars 2019, la commune de Prangins a accueilli l'Assemblée générale de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV). A cette occasion, M. Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, a donné une conférence sur la perception de l'impôt par les communes.***

39 communes (58 personnes) ont participé.

Cette assemblée a aussi été l'occasion de faire le point sur les négociations Canton-communes concernant la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), le modèle comptable harmonisé MCH2, ainsi que le suivi de divers dossiers relevant des domaines de l'aménagement du territoire et de l'accueil parascolaire.

### **Présentation de Pierre-Alain Schmidt, Syndic de Mies, sur la perception de l'impôt par les communes**

Après avoir présenté brièvement la situation dans le Canton en la matière et les membres du groupe de travail de l'AdCV, M. Schmidt a mentionné les nombreux avantages et les quelques inconvénients pour les communes à percevoir l'impôt elles-mêmes. Il a ensuite rappelé le cadre légal afférent à cette perception.

La prochaine étape du projet est une rencontre prévue le 22 mars avec des représentants de l'UCV, cette dernière ayant depuis peu initié des réflexions dans le même domaine. L'objectif est d'unir nos efforts pour être plus économiques, efficaces et plus forts à l'égard du partenaire cantonal.

*(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)*

### **MCH2 : position de l'AdCV sur les propositions du groupe technique**

Un groupe technique et un groupe politique ont étudié et se sont positionnés sur les 20 recommandations proposées par le groupe d'étude pour les finances cantonales et ont déterminé la position des communes vaudoises. Il ressort de ces travaux que douze recommandations ont été acceptées sans réserve par l'AdCV et l'UCV. Deux seront rediscutées une fois que les communes pilotes auront fini leurs travaux et que le GT chargé d'examiner la future loi sur les finances communales aura suffisamment avancé. Les six dernières sont des recommandations qui ont fait l'objet de remarques des faïtières et qui devront être revues.

Un groupe de travail composé de représentants de l'UCV, de l'AdCV, de l'Association des boursiers communaux et du Canton, ainsi que les boursiers des trois communes pilotes soit, Pully, Daillens et Jongny, a été constitué. Celui-ci est chargé de proposer un nouveau plan comptable, un manuel comptable et un plan de transition pour les communes, basés sur les recommandations précitées. Ce travail devra être accompli dans un délai de 12 mois. Ce groupe de travail est cofinancé par les deux faîtières et le Canton. Le but est de mettre en place le nouveau modèle comptable pour le budget 2022.

*(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)*

### **Nouvelle péréquation (NPIV) : état des discussions avec l'Etat et l'UCV**

Des discussions entre le Canton et les deux associations faîtières de communes ont débuté à la fin de l'année passée. Nous avons notamment demandé que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi soit avancée par rapport au projet du Conseil d'Etat, qui souhaitait attendre le 1er janvier 2023. Nous avons également souligné que le Conseil d'Etat devrait prévoir des dispositions transitoires entre 2020 et l'entrée en vigueur précitée pour les communes que la péréquation actuelle et la hausse constante de la facture sociale mettent en difficulté. A ce propos, un certain consensus semble se dégager pour admettre que la problématique du financement de la facture sociale doit être réglée en parallèle à l'introduction de la nouvelle péréquation. Cas échéant, la question de la facture policière pourrait aussi être prise en compte dans le même temps.

Les représentants du Canton et des faîtières ont déjà pu trouver un accord sur un certain nombre de buts et de principes techniques pour la NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise).

Dans le cadre de ces discussions, M. Cappelletti, chargé de recherche auprès du SCL, a présenté « une synthèse des instruments de la péréquation financière nationale et des nouveaux systèmes de péréquation cantonaux ». Trois points importants ressortent notamment de ce document :

- aucun canton avec une facture sociale ne la répartit selon des critères de ressources comme le Canton de Vaud. Tous appliquent une répartition par tête ;
- en dehors du Canton de Vaud, tous les autres cantons prévoient une contribution de l'Etat dans leur péréquation. Cette participation des cantons est très fréquente dans la péréquation des besoins et dans la compensation des charges des centres ;
- tous les cantons (sauf Vaud) utilisent des indices de ressources harmonisés

S'agissant de cet indice des ressources, l'AdCV a également émis une réserve : le système proposé doit être simple à appliquer et facile à comprendre pour les intervenants.

En revanche, le Canton a notamment refusé que la feuille de route précise explicitement qu'il participerait au financement de la péréquation, notamment pour aider les villes-centres. Il ne voulait pas non plus qu'il soit écrit que seuls les revenus fiscaux des communes seraient pris en compte dans la péréquation.

Les deux faïtières ont donc écrit au Canton le 4 mars pour revenir sur ces points. Si le Canton n'accepte pas d'assouplir sa position, une plate-forme devra être ouverte. Enfin, des mesures ont été demandées afin que les communes qui ne bénéficieront plus du plafond de l'effort à 45 points à partir du 1er janvier 2020 évitent de subir des conséquences trop négatives jusqu'à l'entrée en vigueur de la NPIV. La COPAR a été chargée de faire des propositions.

*(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)*

## **EIAP**

Pour mémoire, rappelons tout d'abord que le nouveau cadre de référence préparé par l'EIAP a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de notre Assemblée générale du 20 septembre 2018, à Gimel (voir sur le site Internet de l'AdCV, sous AG Gimel).

Par la suite, ce cadre a fait l'objet de fortes oppositions des milieux professionnels et de difficiles négociations ont dû être menées.

Peu avant les vacances des relâches, il semblait que ces négociations avaient finalement abouti. Toutefois, deux semaines plus tard, les associations professionnelles précitées sont revenues sur cet accord. Un nouveau round de négociations a donc dû être organisé. D'ici deux à trois semaines, la publication officielle du nouveau cadre de référence dans sa version définitive devrait toutefois pouvoir enfin intervenir.

En matière de constructions scolaires, on notera aussi en passant que de nouvelles négociations sont en cours avec le Conseil d'Etat, après que l'AdCV et l'UCV aient déposé une initiative parlementaire commune.

Du point de vue pratique, nous profitons de cette assemblée pour vous rappeler que dans sa lettre du 18 juillet 2018, Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle a précisé qu'elle entendait favoriser la solution d'un affichage numérique accompagné d'une « Apple TV », cette solution étant nettement moins onéreuse qu'un écran interactif.

## **ZIZA**

Le Canton a finalement renoncé à édicter des directives détaillées quant au déploiement des ZIZA, préférant une mise en œuvre directe et rapide du système de gestion sur la base de la ligne d'action D1 et des mesures D11 et D12 du plan directeur cantonal. Toutefois, à la demande des deux associations faîtières, les services de l'Etat apporteront leur appui aux communes dans l'élaboration des stratégies régionales. Un atelier de réflexion auquel participera l'AdCV est prévu le 2 avril 2019.

*(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)*

## **Directives NORMAT**

Lors d'une réunion qui a eu lieu début février afin de donner un retour sur la première consultation, le Canton a indiqué avoir intégré toutes nos remarques.

Par ailleurs, lors de cette consultation initiale, la Directive n'était pas achevée, plusieurs chapitres étant en cours de rédaction. A notre demande, le Canton a accepté l'organisation d'une deuxième consultation, une fois le document totalement finalisé.

*(Voir présentation sur le site Internet de l'AdCV)*

## **Prochaines AG**

- 13 juin 2019 : Mex
- 19 septembre 2019 : Crans-près-Céligny
- 28 novembre 2019 : Buchillon

Nous remercions vivement les communes qui se sont portées candidates pour nous recevoir.

### **Prochaines sorties récréatives**

- 17 mai 2019 : Cuarnens
- ?? 2020 : Penthaz

Nous remercions vivement Cuarnens de nous accueillir cette année. Nous nous réjouissons déjà de découvrir cette commune. Nous remercions également Penthaz pour l'année prochaine

### **Divers et propositions de l'Assemblée**

Groupe mixte : le Comité fait appel à l'assemblée afin de savoir si des membres seraient intéressés à participer à une réflexion sur les améliorations qui pourraient être apportées aux prestations offertes par l'AdCV à ses membres.

Parole aux communes : le groupe de réflexion n'a pas achevé ses travaux. Le sujet sera donc présenté lors d'une prochaine AG.

Organigramme du Comité de l'AdCV : il a été présenté lors de l'AG, étant précisé que le Comité est en train de recruter de nouveaux membres afin de remplacer le départ de l'année passée.

### **Allocution de Monsieur le Syndic François Bryand.**

Après nous avoir brièvement présenté sa belle commune, Monsieur François Bryand, Syndic de Prangins, a invité l'Assemblée à passer à la partie conviviale de la soirée.

Nous remercions chaleureusement la commune de Prangins pour son hospitalité !

Contacts :

Josephine Byrne Garelli : 079 210 41 63